



1a Demande d'octroi de contributions et facturation

L'OFAG établit pour les organisations d'élevage reconnues des modèles de documents détaillés (animaux inscrits au herd-book, poulains identifiés et inscrits au herd-book, épreuves de performance et juments suitées), qui doivent être joints à la demande de contribution et envoyés par courrier électronique à tierzucht-elevage@blw.admin.ch. De plus, nous avons besoin **d'une liste à jour des membres**, au format numérique. Des contrôles par sondage seront effectués sur la base des documents reçus.

Nous informerons ensuite les organisations d'élevage reconnues du montant qu'elles peuvent facturer à l'OFAG.

L'adresse de facturation est la suivante :

**Office fédéral de l'agriculture
dc DLZ FI EFD
CH-3003 Berne**

ou

Au lieu d'imprimer de votre facture et de l'expédier à l'administration fédérale par courrier postal, n'hésitez pas à l'envoyer par courriel. Vous gagnerez du temps, de l'argent, et votre facture sera traitée numériquement, donc plus rapidement.

L'administration fédérale accepte dès à présent les factures en format PDF envoyées par courriel. Voici comment procéder :

- Créez un fichier PDF avec toutes les données nécessaires à la facturation, comprenant les annexes et le bulletin de versement ;
- N'oubliez pas d'indiquer la référence de commande (numéro de commande, numéro REF) sur la facture PDF ;
- Un courriel ne peut contenir qu'un seul document PDF (max. 5 MB) ; les commentaires ou directives ajoutés dans le courriel ne seront pas pris en compte ;
- Seules les factures et bonifications sont prises en compte. Les rappels de paiement, extraits de compte, contrats et autres correspondances sont ignorés et effacés ;
- Veuillez envoyer le fichier PDF à l'adresse suivante : pdf-rechnung@efv.admin.ch

Vous trouverez sur www.e-rechnung.admin.ch/f/ de plus amples informations sur la facturation électronique par l'intermédiaire d'un prestataire de services ainsi que sur l'envoi de factures électroniques.

La facture doit porter la référence REF-1062-41303, et indiquer la mesure zootechnique concernée, le montant demandé et les coordonnées du compte bancaire ou postal (n° IBAN).